

Le juge Bruguière était sûr de tenir les coupables. Les auteurs de l'attentat contre le président Habyarimana qui marqua le début du génocide, c'était Kagamé et ses proches. Patatras! Le témoin clé se rétracte. Et l'enquête qui depuis dix ans empoisonne les relations entre Paris et Kigali est à reprendre de zéro. Christophe Boltanski explore les doubles fonds du dossier le plus lourd de la Françafrique

RWANDA L'HOMME QUI EN DISAIT TROP

Dans un hôtel de Hambourg, Joshua Ruzibiza parle d'une voix douce, face au lac Alster qui disparaît sous la neige. Réfugié politique rwandais, il est beaucoup plus qu'un simple témoin. Un juge, Jean-Louis Bruguière, des chercheurs, des journalistes l'ont poussé en avant pour appuyer leur thèse sur le génocide des Tutsis rwandais : c'est Paul Kagamé, l'ex-rebelle tutsi, aujourd'hui à la tête du pays, qui a fait abattre le 6 avril 1994 l'avion de Juvénal Habyarimana, son prédécesseur hutu. Un attentat qui aurait été, selon eux, sciemment planifié pour provoquer les tueries et s'emparer du pouvoir. Neuf mandats d'arrêt internationaux ont été lancés par Bruguière contre des proches du président Kagamé.

Tutsi lui-même, ancien officier du Front patriotique rwandais (FPR) présent lors de l'attentat, un des premiers dissidents à dénoncer le régime Kagamé après sa prise de pouvoir, Joshua Ruzibiza est même le témoin idéal. Ou plutôt était. Il vient de se rétracter. Il affirme

avoir menti, au magistrat, à tout le monde : non, il n'était pas sur les lieux du crime ce jour-là, mais à une centaine de kilomètres, il peut le prouver. Le témoin idéal est devenu une grenade dégoupillée, susceptible de faire exploser le dossier qui depuis dix ans empoisonne les relations franco-rwandaïses, alors que Nicolas Sarkozy doit se rendre fin mars dans les pays des Grands Lacs.

L'arrivée de Joshua Ruzibiza dans le bureau du juge Bruguière, en 2003, ressemble pourtant à une sacrée aubaine. Cela fait alors cinq ans que l'instruction a été ouverte à Paris après la plainte déposée par la famille d'un des trois pilotes français de l'avion abattu. Le magistrat n'a que l'embarras du choix sur les auteurs possibles de l'attentat. Au moment des faits, en 1994, toutes les factions rwandaïses avaient une bonne raison d'en vouloir au président hutu Habyarimana : il était en pleine négociation des accords d'Arusha, où se réglaient les modalités de partage du pouvoir, notamment avec les rebelles du FPR. Deux grandes

pistes s'offrent aux enquêteurs. La première : les tireurs seraient des extrémistes hutus, hostiles à toute collaboration avec la guérilla tutsie. La seconde : le coupable serait, à l'inverse, le FPR lui-même, à la recherche d'un processus de guerre pour faire tomber le régime.

Numéros de série de missiles

Bruguière commence par faire le tour de ses « contacts ». Par culture, il a toujours travaillé avec les services de renseignement : il fut le premier magistrat de France à désigner officiellement des agents de la DST pour mener une enquête plutôt que des policiers de la Criminelle ou de la PJ. A Moscou, Bruguière récupère auprès des successeurs du KGB des numéros de série de missiles. Selon lui, les Russes les auraient vendus aux Ougandais, qui les auraient livrés à leurs alliés, les rebelles du FPR.

Des gradés français, militaires, barbouzes ou agents, lui affirment que le FPR a infiltré la zone de l'aéroport à l'époque, pourtant contrôlée par la garde présidentielle. « *Ce sont surtout*



Photos Bouju - AP - Sipa / AFP
ces sources-là qui vont donner la conviction à Bruguière que la thèse FPR est la bonne, explique Louis Gautier, ancien conseiller de Jospin chargé des questions stratégiques et de défense. Il aurait fallu que le magistrat prenne plus de distance vis-à-vis des services. Difficile, compte tenu des liens étroits qu'il a noués avec eux depuis tant d'années » Dans son instruction, tout se passe en tout cas comme s'il n'y avait plus qu'un seul coupable possible : le FPR de Paul Kagamé.

Le juge aime tutoyer les grands de la pléiade, appeler Bush sur sa ligne directe, déjeuner en tête à tête avec Poutine. Proclamé spécialiste international des affaires d'Etat et des complots terroristes, il a fini par mener une sorte de diplomatie parallèle, ou plutôt personnelle. Il caresse volontiers l'idée d'être de ceux qui infléchissent le cours de l'histoire. Dans l'affaire rwandaise, il va être servi.

« Le juge avait pour mission d'enquêter sur la mort des Français victimes de l'attentat, pas sur le génocide. Il devait s'arrêter là », dit

Marcel Kabanda, président d'Ibuka-France, une association de victimes du génocide. Mais, pour Bruguière, la tentation est irrésistible de se frotter à un des événements majeurs du XX^e siècle. Car c'est au lendemain même de l'attentat que débutent les massacres, des centaines de milliers de morts en quelques semaines. Et la plupart des historiens s'accordent à penser que le tir contre l'avion présidentiel a bien été un élément déclencheur du génocide. Mais un des éléments, pas le seul.

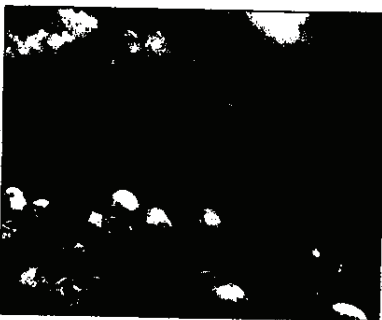
Dans ses écrits, Bruguière va très vite faire un raccourci qui lui permet de sauter du judiciaire au politique, des expertises balistiques aux crimes contre l'humanité. Si les rebelles tutsis ont abattu l'avion, argumente-t-il en substance, c'est précisément pour provoquer les massacres de leur propre peuple par les Hutus, et légitimer ainsi leur prise de pouvoir sans protestation internationale. « En fait, le juge dit que les Tutsis sont responsables de leur propre extermination, poursuit Marcel Kabanda. Il



Le 6 avril 1994, à 20h25, l'avion du président rwandais Juvénal Habyarimana est atteint par des tirs au moment où il effectue son approche sur l'aéroport de Kigali. Il s'écrase. Il n'y a aucun survivant (en haut). D'abord présenté comme l'un des auteurs de l'attentat, Joshua Ruzibiza (ci-dessus), 39 ans, affirme aujourd'hui qu'il n'était pas présent sur les lieux du crime.

Une étrange pièce à conviction

Dans son enquête, le juge Bruguière affirme avoir identifié l'arme du crime : les deux missiles Sam-16 retrouvés sur les lieux de l'attentat proviendraient d'un lot vendu par l'URSS à l'Ouganda. Problème : ils ont disparu depuis. Le magistrat s'appuie sur des photos de deux tubes lance-missiles, photos que la commission parlementaire française avait écartées en 1998, soupçonnant une « manipulation ». Les lanceurs avaient toujours leur bouchon, comme s'ils n'avaient pas été tirés. Plus curieux : les clichés avaient été retrouvés dans le coffre-fort du général Jean-Pierre Huchon, chef de la mission militaire de coopération, alors que ce dernier avait auparavant juré aux députés ne rien savoir sur cette affaire. Les cinq photographies lui avaient été remises en mai 1994 par des officiers de l'ancienne armée rwandaise venus réclamer des armes à la France, en dépit de l'embargo onusien.



Le génocide commence dans les heures qui suivent l'attentat contre l'avion du président rwandais Juvénal Habyarimana, le 6 avril 1994. En trois mois, près de 800 000 Tutsis sont exterminés par les Hutus.



L'enquête était suivie en haut lieu. A l'approche du départ de Chirac, l'Elysée demande à Jean-Louis Bruguière de ne pas rendre ses conclusions lors du sommet franco-africain prévu en mars 2007. Rien ne doit perturber les « adieux » du président au continent noir. Le juge sort son ordonnance le 17 novembre 2006.

nourrit de fait la défense de tous les génocidaires hutus devant le Tribunal pénal international » Dans le même temps, Bruguière exclut tout contact avec le gouvernement de Kagamé. Il refuse même de se rendre à Kigali. Les Rwandais qu'ils interrogent sont d'abord des Hutus, opposants au régime. « Il cherchait aussi des Tutsis pour appuyer sa thèse », dit Ruzibiza, le réfugié de Hambourg. La machine est en marche.

Victorieux et orphelin

C'est à l'ambassade de France à Kampala, en Ouganda, que les services secrets de la République tombent sur Joshua Ruzibiza en 2001. Jusque-là, la vie de l'ancien officier ressemblait à un manuel d'histoire sur le Rwanda. Comme des dizaines de milliers de Tutsis, il est contraint à l'exil au Burundi voisin. Il est intelligent, doué pour les études. Mais, à 20 ans, il rejoint tout naturellement l'armée rebelle : « On n'avait pas de mal à nous recruter : vous êtes tutsi, proscrit, sans droits ; on vous appelle, vous vous précipitez pour en être. Les parents nous bénissaient. » Il fait la guerre comme infirmier dans les rangs du FPR. En juillet 1994, Joshua Ruzibiza se retrouve dans Kigali, victorieux et orphelin. Toute sa famille ou presque a péri dans le génocide. Il traîne de garnison en garnison, survivant hanté par le doute et la culpabilité. Le FPR aurait-il pu empêcher l'extermination des siens ? Ce nouveau régime, tant espéré, qui a porté Paul Kagamé au pouvoir lui semble « brutal, antidémocratique, injuste ». Il atterrit en prison après un micmac autour de la caisse de son régiment. L'armée le chasse. C'était la seule famille qui lui restait. « Ruzibiza a une telle souffrance qu'elle ne permet pas de le voir, lui. Il disparaît derrière », dit un de ses amis tutsis.

En 2001, il s'enfuit à Kampala. Deuxième exil, l'espoir en moins. Il raconte à qui veut l'entendre tout le mal qu'il pense du régime de Kagamé. Estampillé « dissident », il travaille un peu pour des ONG, un peu pour le Tribunal pénal international, un peu pour l'ambassade de France, à qui

il fournit des « trucs militaires » contre un petit salaire. Son contact français lui propose un visa, à une condition : « Il faut que tu parles à un juge. » Des papiers pour l'Europe, c'est « ce coin de ciel bleu » qu'attendent à Kampala tous les soldats perdus de Kagamé, les déserteurs, les dissidents, les « candidats à la mort », comme dit Ruzibiza. Mais, pour le régime de Kigali, pousser la porte de l'Europe – et pis encore, de la France ! –, c'est déjà « passer à l'ennemi ».

Dans les années 1990, Paris a en effet soutenu ouvertement le régime d'Habyarimana contre les rebelles du FPR. « La Mission française de Coopération a eu un rôle tout à fait central, et a pris le risque d'une forte immixtion avec l'armée rwandaise, voire de contacts sporadiques avec les paramilitaires », explique Louis Gautier, qui était alors directeur adjoint du cabinet de Pierre Joxe à la Défense. A l'occasion d'une mission parlementaire, François Lamy, député socialiste, a consulté les télégrammes diplomatiques entre Paris et Kigali de 1990 à 1994 : « L'analyse française, à l'époque, soutenait qu'il fallait défendre Habyarimana pour maintenir un îlot francophone dans ce bout d'Afrique anglophone. » Il y a une autre raison, qui semble folle aujourd'hui : « Des diplomates mettaient effectivement en garde contre les risques de massacre ; mais il y avait cette lecture atroce que, des tueries, ici, il y en a toujours eu. C'est tribal, un truc d'Africains. »

Après le génocide, la France refuse d'émettre le moindre regret, à la différence des Etats-Unis, de la Belgique ou même de l'ONU. « Il y a eu une posture française qui est restée radicale vis-à-vis du régime de Kigali », reprend le président d'Ibuka-France. Comme une guerre inachevée. Toutes les tentatives d'apaisement butent sur l'instruction Bruguière, véritable épée de Damoclès. « Sans elle, nous aurions tourné la page depuis longtemps », explique une diplomate.

Et voilà qu'en juin 2003 Joshua Ruzibiza débarque à Roissy. Des policiers français le récupèrent à la porte de l'avion, lui prennent son passeport, l'escortent jusqu'au ministère de l'Intérieur. Il est interrogé par le commandant Pierre Payebien, qui travaille avec Bruguière depuis les années 1980. Il tombe sur Fabien Singaye, qui sert d'interprète. Tout Kigali connaît cet opposant hutu, ancien du renseignement rwandais, actionnaire de RTL (Radio-Télévision libre des Mille Collines), qui, en 1994, appelait à massacrer « les cafards » tutsis. Singaye a épousé la fille d'un homme d'affaires, Félicien Kabuga, considéré comme un des financiers du génocide. Via ses réseaux, il aide les enquêteurs à retrouver des témoins en Afrique.

Dans le bureau du ministère de l'Intérieur, l'enquêteur Pierre Payebien a étalé devant Joshua Ruzibiza des documents, des cartes. Ruzibiza essaie de « réfléchir à toute vitesse ». Il se dit

Le sacrifice de Rose Kabuye

Lorsque Rose Kabuye débarque le 9 novembre 2008 à Francfort, elle sait qu'elle va finir sous les verrous. Elle fait l'objet d'un des neuf mandats d'arrêt européens émis par le juge Bruguière. Elle vient préparer une visite du président rwandais Paul Kagamé, dont elle est la chef du protocole. Les Allemands l'ont prévenue par deux fois qu'ils n'auront pas d'autre choix que de l'arrêter si elle pose le pied sur leur sol. Coïncidence ? En France, la justice s'apprête à boucler enfin l'affaire et à la renvoyer devant la cour d'assises. Douze jours plus tôt, Bruno Joubert, conseiller Afrique de Sarkozy, se trouvait justement à Kigali pour parler de la guerre qui secoue les Grands Lacs, mais aussi du « reste ». De cette instruction qui depuis dix ans empoisonne les relations entre les deux pays. « *Rose est en service commandé* », affirme un ex-conseiller élyséen. Son sacrifice permet aux Rwandais d'accéder enfin au dossier, de relancer la procédure, de réexaminer les charges. Bref, de tout remettre à plat.



Photo: AFP

qu'il ne peut plus faire machine arrière. Impossible de rentrer à Kampala. « *Mais si je ne donne rien au juge, il va me couper la tête. Alors j'essaie de me raccrocher à la version, aux noms que me donne Payebien, et de raconter une bonne histoire à partir de là. Je voyais ce qu'il voulait : dire que le FPR avait fait tomber l'avion pour provoquer des massacres. Il y avait une théorie, il fallait le personnage : moi.* » On finit par le conduire devant Bruguière. « *Il posait des questions très longues. Je devais juste dire oui ou non. A la fin j'ai signé. Cela a duré vingt-cinq minutes.* »

En sortant du bureau du juge, Ruzibiza est pris en main par Justin (1), qui lui aussi collabore avec Payebien. A Bruxelles, Justin préside une association qui traque cette « *vérité cachée : les crimes abominables du FPR et de Kagamé, un second génocide qui a fait trois fois plus de victimes que l'autre.* » C'est lui aussi qui envoie Ruzibiza en Allemagne rencontrer Ignace Murwanashyaka, chef de la rébellion hutu. « *Je pensais parler à un juge, et je me retrouve chez les grands génocidaires.* », dit Joshua Ruzibiza. Payebien lui demande de « *trouver d'autres témoins.* » Il en fait venir deux. « *Je connaissais des casse-cou qui avaient fait des conneries et qui cherchaient eux aussi une fin tranquille. Je leur ai dit quoi faire pour avoir un visa.* » L'un d'eux, Emmanuel, est aujourd'hui homme d'entretien à Oslo. Il parle difficilement le français. Chez le juge Bruguière, il n'a pas eu droit à un interprète. « *J'ai signé, c'est tout.* » Depuis, il s'est à son tour rétracté.

Dès 2004, l'enquête est presque bouclée. Des fuites dans « *le Monde* » laissent peu de doute sur les conclusions de Bruguière : Kagamé est responsable de la chute de l'avion. Et donc du génocide. A Kigali commence dès lors à se mettre en place « *une stratégie de défense* », comme dit un diplomate. Présidée par un ex-ministre, Jean de Dieu Mucyo, une commission d'historiens et de juristes rwandais est chargée de rassembler

« *les preuves démontrant l'implication de l'Etat français dans le génocide.* » Un préalable à des poursuites contre les dirigeants de l'époque, droite et gauche mélangées puisque tout a eu lieu du temps de la cohabitation : Edouard Balladur, Alain Juppé, Hubert Védrine, mais aussi une vingtaine de galonnés. « *Il ne nous est pas venu à l'idée que nous, militaires, on se ferait canarder.* », s'étrangle le général Jean-Claude Lafourcade. D'anciens ministres, comme Dominique de Villepin, contre-attaquent et reprennent à leur compte la qualification de « *génocide* » pour parler cette fois des massacres de Hutus.

Sortie de crise ?

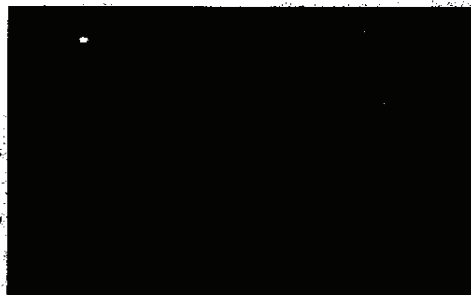
A l'automne 2006, Jean-Louis Bruguière s'apprête à quitter la section antiterroriste de Paris. Il lorgne un poste à la tête des services de renseignement. Ou de la gendarmerie. Le juge rend ses conclusions le 17 novembre 2006. Quatre jours plus tard, Kagamé rompt toutes relations diplomatiques avec la France. L'élection de Nicolas Sarkozy laisse entrevoir des possibilités d'apaisement. Au Quai-d'Orsay, Bernard Kouchner esquisse même une repentance, qui ne contente personne. « *Il est trop tard pour ça.* », répond Kigali, qui ne veut qu'une chose : « *La fin de la procédure Bruguière.* » A Paris, les propos du chef de la diplomatie déchaînent la fureur de l'armée et des politiques qui étaient en charge du dossier au moment des faits. Balladur, outré, menace de rompre avec le chef de l'Etat, son ex-protégé. Dans les coulisses de la République, la question devient si sensible que Nicolas Sarkozy préfère taire sa deuxième rencontre avec Paul Kagamé, fin septembre, à l'ONU. L'Elysée prépare une sortie de crise par le haut, un grand plan régional qui organiserait le partage des richesses du Kivu, nerf du conflit, entre la République démocratique du Congo et le Rwanda. Une solution « *immorale* », admet un ex-ministre des Affaires étrangères – car elle aboutirait à enterrer le pillage de ces ressources appartenant au Congo –, « *mais très prometteuse.* »

Reste la procédure Bruguière. La rétractation de plusieurs témoins et l'arrestation très opportune d'un des personnages clés de l'affaire, Rose Kabuye (voir encadré), ont rendu le dossier fragile. « *Nous pensions être à la fin de la procédure, mais il faut tout recommencer. Nous sommes face à un Lego démonté.* », dit Jean-Claude Marin, procureur de Paris. De son côté, Pierre Payebien se défend : « *Nos témoins ont besoin d'argent, tout ça est un montage. Ils ont été retournés.* »

« *Retourné* », Joshua Ruzibiza, récupéré par Kagamé ? Dans l'hôtel de Hambourg, l'exilé rwandais se récrie. « *Je ne retournerai jamais à Kigali tant qu'il sera là. J'ai agi seul.* » Puis, prenant la main de sa fiancée : « *Qui je suis ? Même moi, je ne le sais pas.* »

CHRISTOPHE BOLTANSKI

(1) Nom changé à la demande de l'intéressé.



Bernard Kouchner - AP - Ely

La France a « *commis une faute politique* » au Rwanda, déclare Bernard Kouchner lors d'une rencontre historique avec Paul Kagamé à Kigali en janvier 2008. Des propos qui, à Paris, provoquent la colère des militaires et de nombreux politiques, Edouard Balladur en tête.



Accusés par un rapport rwandais d'avoir participé au génocide, dix officiers français, dont le général Jean-Claude Lafourcade, portent plainte

en diffamation, début novembre 2008. « *C'est l'histoire de toutes les guerres, confie un autre général. Celui qui a tort, c'est celui qui a perdu. On a quand même soutenu un régime qui s'est effondré.* »

Jean-Pierre Muller - AP